



## SÉANCE DU 9 MAI 2023

DELIBERATION n° 2023-05-159 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 03/05/2023**

L'an deux mille vingt trois, le neuf mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### **Présents : 57**

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Honoré SEGUY, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Rachel VAUNA, Michel VACHER

### **Absents : 14**

Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

### **Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 6**

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Michel MILLAIRE pouvoir à Joachim BOISARD, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## RESSOURCES HUMAINES

### CRÈCHE FAMILIALE : SUPPRESSION DU SERVICE ET DES POSTES

Envoyé en préfecture le 11/05/2023 - 2/3

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 033-200070092-20230509-2023\_05\_159-DE

S<sup>2</sup>LOW

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-Présidente en charge des ressources humaines, et de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de l'enfance et la petite enfance

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1 ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code de la santé publique,

Vu le tableau des effectifs ainsi que les délibérations modificatives y afférentes,

Vu le courrier en date du 28 janvier 1995 du Conseil général de la Gironde, donnant un avis favorable à l'ouverture de la crèche familiale,

Vu la délibération n°95-02-05 du 16 février 1995 du Conseil municipal de la ville de Libourne portant adoption du règlement intérieur de la crèche familiale,

Vu le transfert de la compétence petite enfance à La Cali,

Vu le procès-verbal de mise à disposition totale de la crèche familiale en date du 27 novembre 2015

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 portant adoption des statuts de La Cali,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 24 avril 2023.

La crèche familiale de Libourne a rencontré des difficultés pour conserver les assistantes maternelles en place, ou les remplacer au fur et à mesure des départs. Cette situation identifiée depuis 2017 s'est accentuée depuis 2020, suivant ainsi des tendances nationales :

- Le nombre d'assistantes maternelles indépendantes enregistre une baisse : de 11 000 à 8 800 en Gironde (soit - 20% de 2014 à 2022), et notre territoire n'y échappe pas, avec une baisse encore plus forte ces dernières années, de 479 à 404 (soit -15% de 2019 à 2022).
- Les crèches familiales sont moins attractives, pour plusieurs raisons :
  - Des contraintes et conditions de travail qui paraissent aujourd'hui plus pesantes : salaires plus bas que lorsqu'elles exercent en indépendantes, manque d'autonomie (sentiment de contrôle, de contraintes horaires, obligation de remplacement en cas d'absence de leurs collègues).
  - Des atouts et intérêts qui ont été généralisés en partie à toutes les assistantes maternelles grâce au développement des Relais Petite Enfance (RPE) : temps collectifs, formation et conseil, accompagnement.

Cela constitue finalement une amélioration générale des conditions d'exercice pour l'ensemble des assistantes maternelles ; Mais les difficultés de recrutement au sein des crèches familiales questionnent sur le devenir de ces structures.

- En Gironde, parmi les 28 crèches familiales recensées, la presque totalité a dû diminuer leurs capacités d'accueil ou envisage la fermeture.

- Pour la Cali, les difficultés de recrutement connaissent une accélération ces 5 dernières années (semblables aux tendances nationale et départementale) :

En 2022, départ de quatre assistantes maternelles

Dès février 2023 : démission de deux nouvelles assistantes maternelles, réduisant leur effectif à quatre et dix enfants accueillis.

Des actions d'information ont été menées auprès des instances de la PMI qui donne les agréments aux assistantes maternelles, l'ouverture des recrutements sur l'ensemble du territoire communautaire a été testée, et des organisations et conditions d'exercice ont évolué. Mais force est de constater que le problème persiste et que l'orientation de la politique de la petite enfance communautaire doit évoluer en conséquence.

Sur la base de ces éléments, il est donc proposé de supprimer le service. En conséquence, les postes de travail suivants :

- un poste de directrice,
- un poste d'adjointe de la directrice,
- dix postes d'assistante maternelle.

A ce jour, outre que seuls quatre postes d'assistante maternelle sont pourvus, les postes de direction sont vacants au mois de mai suite au départ des deux agents.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- décide de la fermeture de la crèche familiale de Libourne à compter du 18 août 2023,
- supprime les postes afférents à savoir : un poste de directrice (grade de puéricultrice), un poste d'adjointe à la directrice (grade d'éducateur de jeunes enfants), dix postes d'assistante maternelle.
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cal le

Fait à Libourne

12 mai 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
et par délégation  
Philippe BUISSON,  
Président de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais,  
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,  
Vice-présidente,  
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20230509-2023\_05\_159-DE



**SÉANCE DU 9 MAI 2023**

**DELIBERATION n° 2023-05-160 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 03/05/2023**

L'an deux mille vingt trois, le neuf mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 57**

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Honoré SEGUY, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Rachel VAUNA, Michel VACHER

**Absents : 14**

Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 6**

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Michel MILLAIRE pouvoir à Joachim BOISARD, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**RESSOURCES HUMAINES**  
**RÉMUNÉRATION DE LA VACATION DE JURY D'EXAMEN À**  
**DE VAYRES**

Envoyé en préfecture le 11/05/2023 – 2/2  
Reçu en préfecture le 11/05/2023  
Publié le  
ID : 033-200070092-20230509-2023\_05\_160-DE

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente en charge des Ressources humaines,  
Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-235 du 5 mars 2010 précisant les conditions de rémunération des agents de l'État assurant à titre accessoire des activités de formation ou de concours pour le compte de l'État,

Vu la délibération du 16 mai 2017 fixant les indemnités des membres du jury de l'école de musique intercommunale,

Considérant le principe de parité entre la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale,

Considérant qu'en absence de décret propre aux collectivités territoriales, il appartient à chaque collectivité organisatrice de formation, concours ou jury de fixer par délibération le barème de rémunération pour ces activités,

Considérant que chaque année, la Communauté d'agglomération du Libournais organise des jurys pour évaluer les élèves de l'école de musique intercommunale basée à Vayres dans le cadre des examens de fin d'année,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe d'une indemnisation des membres du jury de l'école de musique selon les modalités exposées suivantes :

1. le tarif d'une vacation est fixé à 90€ bruts,
2. une vacation représente une durée de 3 heures,
3. il ne peut être décompté à un même examinateur plus de deux vacations au titre d'une même journée,

- d'autoriser le paiement des rémunérations et des charges correspondantes,

- que les dispositions de la présente délibération remplacent celles de la délibération du 16 mai 2017.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

12 mai 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
et par délégation  
Philippe BUISSON,  
Président de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais,  
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,  
Vice-présidente,  
Secrétaire de séance



SÉANCE DU 9 MAI 2023

DELIBERATION n° 2023-05-161 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 03/05/2023**

L'an deux mille vingt trois, le neuf mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 57**

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philipe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Honoré SEGUY, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Rachel VAUNA, Michel VACHER

**Absents : 14**

Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 6**

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Michel MILLAIRE pouvoir à Joachim BOISARD, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# RESSOURCES HUMAINES

## MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - MAI 2023

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente en charge des Ressources humaines,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs ainsi que les délibérations modificatives afférentes,

Considérant le vote du budget principal 2023 de la Cali et l'inscription de crédits budgétaires pour la création de plusieurs postes dont un poste d'assistant administratif de catégorie C au sein du service entretien afin de pouvoir pérenniser la situation d'un agent qui assure le remplacement du titulaire du poste depuis novembre 2019,

Considérant le vote du budget annexe du centre aquatique pour 2023 et l'inscription de crédits budgétaires pour la création de plusieurs postes dont un poste d'adjoint technique polyvalent de catégorie C et un poste d'agent d'entretien de catégorie C dans le cadre d'une réorganisation du service du service technique et afin de renforcer le service d'entretien.

Considérant la nécessité d'adapter des postes au tableau des effectifs afin de tenir compte des mouvements de personnel et de l'évolution des postes pour permettre le recrutement sur ces postes vacants.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

### **Pole entretien**

- création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2023 en vue de pourvoir le poste d'assistant administratif prévu au plan de recrutement 2023.

### **Centre aquatique**

- création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2023 en vue de pourvoir le poste d'agent d'entretien prévu au plan de recrutement 2023.  
- création d'un emploi permanent dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2023 en vue de pourvoir le poste d'agent technique polyvalent prévu au plan de recrutement 2023. Cet emploi pourra, le cas échéant, être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

### **Direction des Ressources Humaines**

- suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,  
- suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,  
- suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

### **Direction petite enfance enfance jeunesse**

- suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet,

### **Avancement de grade 2023:**

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché et création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché principal avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2023,  
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur principal et création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur hors classe avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023,  
- suppression de trois emplois permanents à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et création de trois emplois permanents à temps complet de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2023,  
- suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 9 juillet 2023,  
- suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur et création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2023,

- suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien et création d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- suppression d'un emploi permanent à temps non complet à 14/35ème d'assistant d'enseignement artistique et création d'un emploi permanent à temps non complet à 14/35ème d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2023,
- suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2023,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif et création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2023,
- suppression de cinq emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et création de cinq emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2023,
- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- suppression de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et création de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2023.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Calé

Fait à Libourne **12 mai 2023**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation  
Philippe BUISSON,  
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,  
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,  
Vice-présidente,  
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20230509-2023\_05\_161BIS-DE